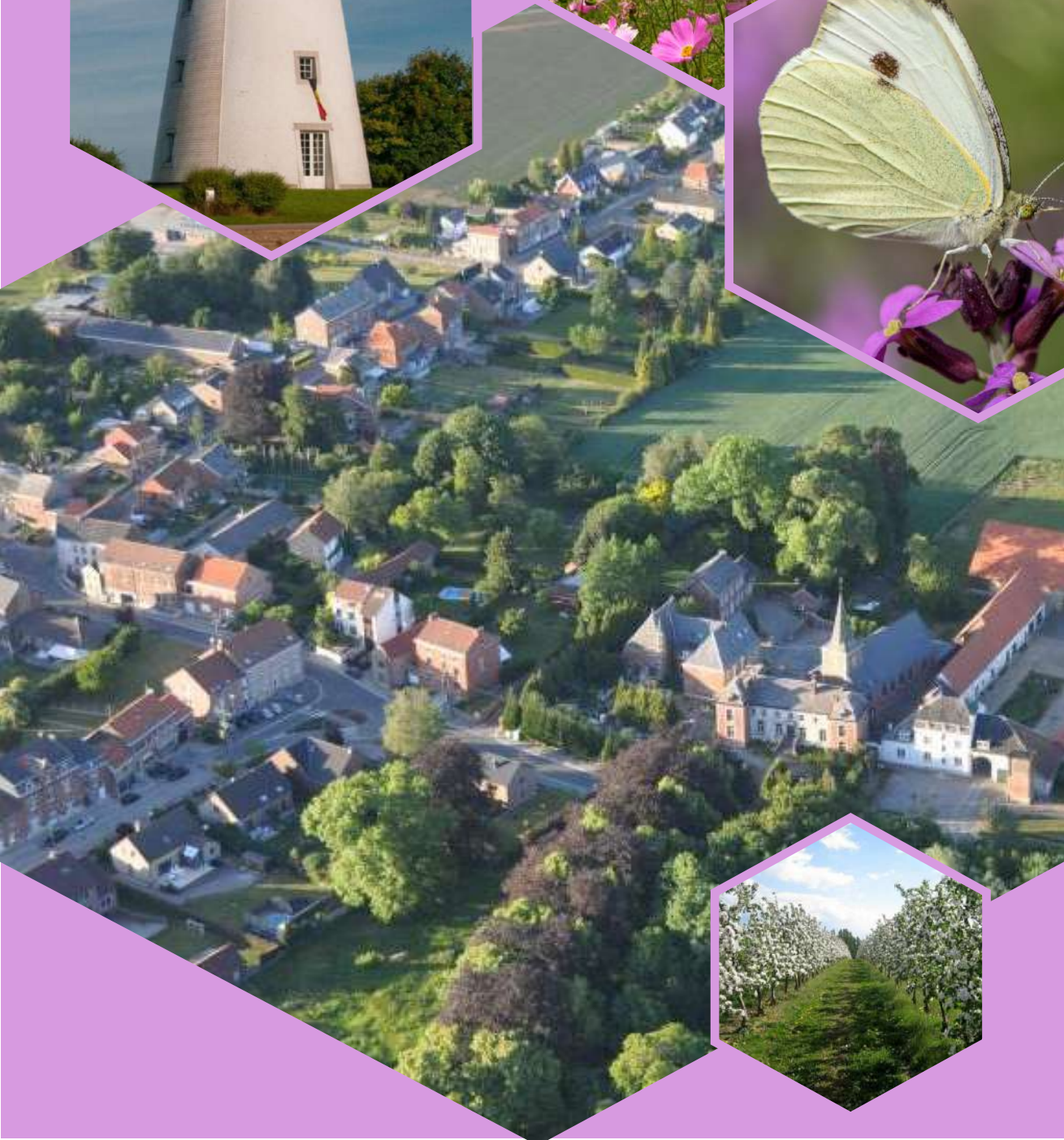


Berl'info



Berl'info N°07/2022
Éditeur responsable : Administration communale - Rue Antoine Dodion, 10 - B-4257 BERLOZ
Tel 019/33.99.99 - Fax 019/33.99.88 - www.berloz.be





Le mot de l'ADL

L'été est à nos portes et nous espérons pouvoir en profiter durant les semaines à venir dans le cadre de nos diverses actions qui auront notamment lieu en extérieur. Ci-dessous, retrouvez quelques projets pluri-communaux qui font l'actualité de l'ADL en ce moment.

Agriculteur(ice)s - Collecte d'huiles usagées

Vous êtes détenteur d'une quantité d'huiles usagées que vous souhaitez évacuer ? Vous en aurez la possibilité très prochainement ! Votre ADL, en partenariat avec OilCo, organisera dans les semaines à venir une collecte sur l'une de ses 4 communes.

Vous souhaitez participer ?

Merci de nous renvoyer par mail (info@adl-bdfig.be) les infos suivantes :
personne de contact jour J – n° de GSM – estimation du nombre de litres à évacuer.

Conditions d'enlèvement :

- Eau <3%, Chlore <0.2%, Toluène <0.2%, PCB <1ppm, soufre <0.2%
- Huiles hydrauliques admises
- Contenants fermés et étanches (mais pas soudés)
- Arrimer correctement les contenants lors du transport
- Ne peut être mélangé avec d'autres flux (solvant, antigel, essence...)
- Absence d'odeurs fortes et de produits toxiques (ex. ammoniacque)
- Pas de déchets solides (bidons, chiffons...)
- Pas d'huiles végétales (friture...)



N'hésitez pas à faire passer le mot auprès de vos contacts !
 Plus de renseignements par mail ou au 019/58.79.94.



Une nouvelle saison a débuté durant le mois d'avril. Notez les dates dans vos agendas, nous comptons sur votre présence pour soutenir les exposants et faire un succès de cette action !

INVITATION - Les rencontres du circuit-court

La deuxième rencontre entre producteurs et artisans des métiers de bouche pour le territoire Meuse-Condroz-Hesbaye aura lieu le **lundi 23 mai à la Ferme Limbort à Braives**.

L'objectif de l'après-midi est de faciliter la rencontre entre producteurs et acheteurs en circuit-court et de **renforcer les partenariats commerciaux dans nos belles régions agricoles** que sont la Hesbaye liégeoise et le Condroz liégeois.

Sont concernés tous les acteurs du circuit-court : agriculteurs, boulangers, bouchers, fromagers, restaurateurs, traiteurs, cuisines de collectivités, commerces de produits locaux.

Programme de la journée :

- 12h-14h : Lunch entre producteurs
- 14h-16h30 : Marché entre professionnels
- 16h30-19h : Marché grand public

Contacts et inscriptions : 0496/38.97.22 (Martine Lekane) ou 0493/74.85.28 (Paul-Emile De Wulf)

Cet événement est une initiative des Groupes d'Action Locale (GAL) Jesuishesbignon.be, Burdinale-Mehaigne et Pays des Condruses, avec la collaboration étroite des Agences de Développement Local (ADL) de leurs territoires respectifs.

2EME RENCONTRE DES ACTEURS DU CIRCUIT COURT MEUSE CONDROZ HESBAYE

LUNDI 23 MAI 2022
BRAIVES, FERME LIMBORT



Pour s'inscrire :

RDV sur l'évent Facebook ou par GSM
au 0496 38 97 22 ou 0493 74 85 28.



Corswarem – 3ème Balade touristique-gourmande

Les Amis du Champagne proposent une balade le long des rues de la commune et ses chemins de campagne. Le tracé carrossable de 8 km convient à tous, piétons, cyclistes, enfants, même les tout-petits en poussette.

L'organisation de cette journée est installée au manège La Botte d'Or, près de l'église de Corswarem, lieu de départ et d'arrivée.

Parcours libres entre 9h00 et 11h00 : Prix de la balade 5,00 €.

Gratuit pour enfants de moins de 12 ans, accompagnés.

Munis d'un plan détaillé, les participants évoluent à leur rythme et répondent aux questions d'un quiz amusant sur 12 curiosités locales, avec six pour les enfants, agrémentées d'autant de pauses gustatives (dont une de champagne de Verzenay), avec possibilité d'achats directs aux étals des artisans producteurs.

A la Botte d'Or, les participants et autres visiteurs peuvent se désaltérer au bar ou se restaurer au grand barbecue servi de 12h00 à 14h30, au prix de 15,00 €.

Réservation indispensable au 0474/510.325 (Joseph Roppe) confirmée par virement au n°: BE08 3401 0888 0013 de l'association **au plus tard le 22 mai**. Merci pour votre compréhension.

Belle sortie familiale en perspective, bienvenue à tous !

Organisation : Amis du Champagne asbl

Présidente : soniaroppe@gmail.com



**Dimanche 29 mai
2022**

Les nouveautés 2022 à la bibliothèque communale

Chers (futurs) lecteurs et chères (futures) lectrices,

Je vous présente dans cette édition quatre coups de cœur des nouveautés de la première commande de l'année 2022 à la bibliothèque. Retrouvez la liste complète des nouveautés sur la page de la bibliothèque du site de l'Administration communale.

Littérature jeunesse :

Jefferson (éditions Folio Junior)

Jean-Claude Mourlevat



Venu se faire rafraîchir la houpette au salon Défini-Tif, le hérisson Jefferson découvre l'horreur :

M. Edgard, son coiffeur, gît sur le sol, assassiné. Aussitôt accusé du crime, Jefferson est contraint de se cacher, avec l'aide de son meilleur ami, le cochon Gilbert. Décidés à trouver les coupables, ils remontent une piste mystérieuse qui les entraîne au pays des êtres humains.

Un roman classé « à partir de 9 ans »

Littérature adulte :

Se le dire enfin (éditions Flammarion)

Agnès Ledig



De retour de vacances, sur le parvis d'une gare, Édouard laisse derrière lui sa femme et sa valise.

Un départ sans préméditation. Une vieille romancière anglaise en est le déclic, la forêt de Brocéliande le refuge. Là, dans une chambre d'hôtes environnée d'arbres centenaires, encore hagard de son geste insensé, il va rencontrer Gaëlle la douce, son fils Gauvain, enfermé dans le silence d'un terrible secret, Raymond et ses mots anciens, Adèle, jeune femme aussi mystérieuse qu'une légende, et Platon, un chat philosophe.

Qui sont ces êtres curieux et attachants ?

Et lui, qui est-il vraiment ? S'il cherche dans cette nature puissante les raisons de son départ, il va surtout y retrouver sa raison d'être.

L'auteur complète son nouveau roman par un plus petit récit à part nommé « compter les couleurs », développant le point de vue d'autres personnages rencontrés dans « Se le dire enfin ». L'ouvrage est également disponible à la bibliothèque.

Documentaire adulte :

Fort comme un hypersensible (éditions Michel Lafont)

Maurice Barthelemy et Charlotte Wils

Avec l'humour et la sincérité qui le caractérisent, Maurice Barthélemy livre un témoignage salutaire sur sa vie d'hypersensible et dédramatise une nature trop souvent méconnue. Éclairé par l'expertise de la psychopraticienne Charlotte Wils, il nous donne des clés pour mieux se comprendre, s'accepter, et s'ouvrir à la différence.



Documentaire enfant

Activités autour de l'art pour les enfants : des grottes de Lascaux au pop art

Fleurus éditions

Des grottes de Lascaux à Andy Warhol, 120 pages de jeux et d'activités créatives, pour découvrir l'art en s'amusant.



Au plaisir de vous rencontrer et de vous revoir à la bibliothèque, n'hésitez pas à me donner votre avis sur ces lectures ou sur d'autres,

Roxane Van Rymenam
Votre bibliothécaire



APPEL À CANDIDATURE !



Annexe 2



APPEL A CANDIDATURE

POUR LE RENOUELEMENT DE MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ

Le Collège communal annonce le renouvellement partiel de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le Conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- 1° une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- 2° une répartition géographique équilibrée ;
- 3° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
- 4° une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de membres de la commission.

L'acte de candidature contient :

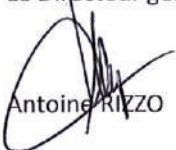
- 1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat (le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune) ;
- 2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;
- 3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au Collège communal dans les délais suivants :
du 30 avril au 30 mai 2022 inclus,

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi), rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz ;
- soit par courrier électronique à commune@berloz.be ;
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'administration communale.

Toute demande de renseignement est adressée à : Collège communal (commune@berloz.be) rue Antoine Dodion 10 à 4257 BERLOZ.

Le Directeur général,


Antoine RIZZO

PAR LE COLLEGE,



La Bourgmestre,


Béatrice MOUREAU

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.
Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,
P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,
C. DI ANTONIO

Les nouvelles de la section FNC

La section F.N.C. de Berloz (Fédération Nationale des Combattants) regroupe des personnes qui veulent garder vivace la mémoire des combattants des deux guerres et ont à coeur l'esprit national et patriotique.

Il est demandé aux membres de cotiser auprès de la Fédération nationale de Bruxelles la somme de 10 € par an. Chaque cotisé reçoit Le Journal des Combattants.

La section de Berloz organise les célébrations patriotiques du V-day (8 mai), du Relais sacré du 11 novembre, du 21 juillet, ainsi qu'un banquet annuel.

Certains sympathisants sont également porte-drapeau : il s'agit, comme son nom l'indique, de porter haut les couleurs nationales lors des événements importants, des représentations officielles, des enterrements, des commémorations diverses...

Suite à la démission de Monsieur Paul JEANNE, un nouveau président a été élu dernièrement. Monsieur Joseph MOUREAU, membre depuis plus de 30 ans et ancien para-commando, a pris ses fonctions avec diligence. Il poursuit son rôle de porte-drapeau.

Le 18 mars dernier, les portes drapeaux et deux membres FNC ont rendu hommage à un vétéran américain centenaire. Il s'agit d'un ancien pilote, Ed Cottrell, ayant servi entre 1944 et 1945 à partir de Brustem, notamment avec des raids lors de l'offensive des Ardennes.

Les membres de la section de Berloz l'ont remercié pour ses actions. A son tour, ce vétéran a offert ses remerciements pour la présence de la relève. Il en a été de même de la part de l'organisateur. En effet, Berloz comptait les seuls drapeaux présents.

Le samedi 21 mai, la section se rendra au mémorial de Wereth, hameau de la commune d'Amblève (Communauté germanophone), lieu de tortures et du massacre de 11 soldats américains, rendus à l'ennemi, le 16 décembre 1944 lors de la bataille des Ardennes. Wereth est le mémorial dédié aux soldats noirs et à leurs unités pour le second conflit mondial en Europe.

Le weekend du 9 au 11 septembre prochain, une visite à Borlo, chez nos voisins Limbourgeois, est prévue. « Het Pachthof » permet de plonger dans l'histoire grâce au musée de la guerre de l'hiver 1944.

Le patron, Rohnny, possède une impressionnante collection.

En septembre : cérémonie, défilé, bataille...

Certains se demandent à quoi servent les commémorations...

On entend dire que « les guerres doivent rester dans les musées ». Cependant, il est primordial de s'en souvenir pour préserver la paix à tout prix. Une commémoration, c'est cela. C'est se rappeler des événements passés. C'est un devoir de mémoire pour honorer les anciens, les vétérans.

Si après la Grande Guerre, le slogan « Plus jamais la guerre » fut scandé, écrit et imprimé.

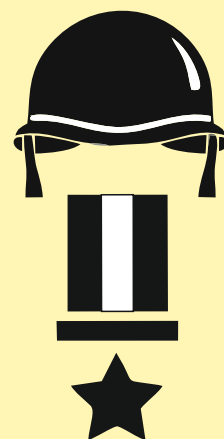
L'Histoire et l'actualité nous ont démontré, malheureusement, qu'il en était (est) tout autre...

Rappelons que la section FNC de Berloz est ouverte à tous.

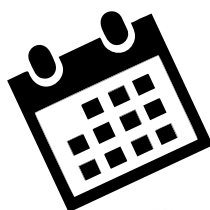
Il n'y a pas d'âge pour devenir sympathisant et « supporter » notre pays, notre Histoire et la démocratie.

Hans Véronique,
Secrétaire de la section FNC Berloz

Si vous désirez rejoindre les membres actuels et la section de Berloz, contactez
MOUREAU Joseph, Président, jomour45@gmail.com - 0472/59 89 43 - 019/32 29 31
DEPREZ Michaël, Vice-président, michael.deprez@skynet.be - 0473/79 89 31
HANS Véronique, Secrétaire, hans.veronique@skynet.be - 0486/54 79 15
GOFFIN Francis, Trésorier, 019/33 00 24



Les conférences du Cercle Royal horticole



- **24 mai** : potagers en carré, création et utilité (Mr F. Scholtes)
- **19 juin** : récolte et conservation des légumes (Mr M. Tiquet)
- **25 septembre** : les maladies générées par les nématodes (Mr A. Vranken)
- **23 octobre** : créer un verger familial diversifié (Mr M. Tiquet)
- **27 novembre** : les rocailles, conception et réalisation (Mr O. Packu)
- **11 décembre** : les graminées au jardin d'ornement (Mr M. Brasseur)



Nécrologie

Mme Anne Marie CROTTEUX
Née le 02.06.1939
Décédée le 11.03.2022

M. Claude VANDERSMISSEN
Né le 23.04.1939
Décédé le 11.02.2022

M. Stany CATOUL
Né le 23.04.1959
Décédé le 15.02.2022

Mme Romaine WILLEMS
Née le 01.01.1927
Décédée le 18.02.2022

M. Bruno DUPIRE
Né le 21.07.1976
Décédé le 04.03.2022

M. Damien MOLLE
Né le 12.11.1959
Décédé le 11.03.2022

M. Georges BRUGMANS
Né le 15.03.1924
Décédé le 19.02.2022

Sortie du Guide des Aînés

Nous vous rappelons que le Guide des Aînés est toujours disponible

- Soit sous forme de farde pour les personnes de 70 ans et plus (disponible au CPAS)
- Soit en version papier (imprimée à l'administration communale) pour les personnes à partir de 55 ans
- Soit en version numérique téléchargeable sur le site Internet www.berloz.be

Le Guide des Aînés est une farde élaborée POUR, PAR et AVEC les aînés.

Cette dernière contient une mine de ressources et d'informations supra communales et communales autour de 8 thématiques telles que les lieux de vie, le respect, l'inclusion sociale, les loisirs...



Dans ce guide, on y trouve des numéros de téléphone utiles (numéros d'urgence, pharmacies, Croix-Rouge, Card-stop, contacts de la Commune...), les services de proximité, les institutions mais aussi des informations pratiques sur la mobilité, les services d'aide à la personne, les aménagements de son domicile, les loisirs...

N'hésitez pas à contacter le CPAS pour plus de renseignements et si vous souhaitez vous procurer un exemplaire.



Boîtes jaunes «Senior focus»

Comme nous vous l'annoncions dans le précédent Berl'info, une nouvelle action PAR, POUR et AVEC les aînés est actuellement menée : la distribution de boîtes jaunes « Senior focus ».

Depuis quelques semaines, les citoyen(ne)s âgé(e)s de 70 ans et plus sont contacté(e)s par les assistantes sociales du CPAS et invité(e)s à obtenir leur boîte (1 par ménage).

Mais qu'est-ce donc ? Il s'agit d'une « boîte à tartines » de couleur jaune à placer dans la porte du frigo (endroit le plus facilement repérable dans les maisons par les services de secours).

Cette boîte contient des informations sur la santé et l'identité des personnes présentes dans le ménage. Par exemple, le groupe sanguin, le nom du médecin traitant, les personnes de contact, les antécédents médicaux, les allergies, les médicaments habituels, une fiche d'identité, une vignette de mutuelle...

En cas d'urgence ou de disparition, les services de secours peuvent accéder à ces informations directement dans cette boîte... et gagner un temps précieux !

N'hésitez pas à informer les personnes âgées de votre entourage.

BOÎTE JAUNE : COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Remplissez la fiche avec vos informations médicales
 - 2 Demandez à votre médecin de la valider
 - 3 Pensez à faire une copie des documents ! (hors de la boîte)
 - 4 Placez la fiche dans une boîte jaune
 - 5 Placez la boîte dans la porte du frigo
- N'oubliez pas de la mettre à jour 1 fois par an !

BOÎTE JAUNE : À QUOI ÇA SERT ?

En cas d'urgence, les services de secours peuvent consulter vos informations et au besoin, emporter la boîte à l'hôpital



Des Berloziens qui se lancent...

Stéphane Cornet publie son premier roman : « Entre les battements »

Voici 8 ans que Stéphane Cornet, son épouse et sa fille habitent Crenwick.

L'écriture a toujours été au cœur de ses activités professionnelles.

En effet, après des études secondaires à Waremmme, Stéphane Cornet a obtenu son diplôme de journalisme. Il a toujours travaillé à Bruxelles, d'abord comme attaché de presse pour un parti politique, deux ministres de l'Education, un député européen et ensuite en tant que Conseiller en Communication à la Direction des affaires européennes du Groupe EDF.

Après son expérience professionnelle au Parlement européen, il a débuté l'écriture de ce premier roman.

Même s'il a toujours aimé écrire, il s'agissait là d'un vrai défi car, précédemment, il n'écrivait pas de longs textes, son quotidien étant rythmé par la rédaction de communiqués de presse, articles et discours politiques...

Une fois le manuscrit terminé, Stéphane Cornet a tenté sa chance auprès d'une maison d'édition de Waremmme, spécialisée dans les auteurs belges, qui a été séduite par l'histoire de son personnage et l'écriture fine et soignée de son auteur.

C'est ainsi que son premier roman "Entre les battements" a été tout récemment publié chez Fawkes Editions.

Son personnage, Matteo, est un jeune homme en quête de "renaissance", avec quelques touches de résistance...

Le roman se déroule en Toscane, région que Stéphane Cornet apprécie particulièrement et qui, comme il se plaît à le dire est « *presqu'aussi belle que notre Hesbaye* ».

À quelques mois de son diplôme, Matteo a tout l'avenir à inventer, mais le passé familial s'invite brusquement dans sa vie.

Début alors un parcours initiatique qui emmènera le jeune homme en Toscane.

Sur la via Francigena, chaque rencontre marque le chemin de son empreinte indélébile, et le soleil éclaire les repères sous un jour nouveau.

Stéphane Cornet

Entre les battements

« Entre les battements »,

Fawkes éditions,

collection Narrandi (120 pages)

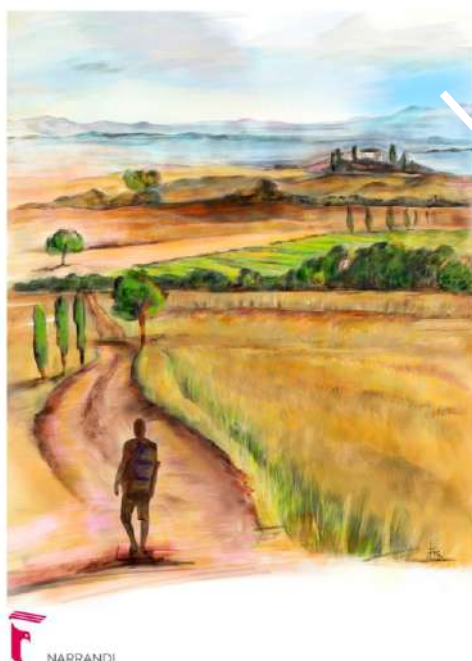
Auteur : Stéphane Cornet

En vente sur le site de Fawkes Editions

ou en librairie.

Également disponible à la bibliothèque

de Berloz !



Pour protéger le hérisson, le robot tondeuse dort à la maison !



Avec le retour du printemps, les robots tondeuses ont repris du service...

Oui, mais, avez-vous pensé à le programmer correctement ?

Actifs entre la fin de la journée et l'aube, de nombreux hérissons sont victimes d'accidents avec des robots tondeuses programmés pour tondre durant la nuit.

En effet, si son armure d'environ 5000 piquants est plutôt efficace contre les prédateurs naturels, elle ne permet pas à ce petit mammifère de faire face à ce nouveau danger. Les blessures sont souvent très graves et, avec une partie de la tête ou des membres amputés, les chances de survie des victimes sont quasi nulles.

Chaque année, les CREAVES (Centres de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage) accueillent des centaines de hérissons très gravement blessés dont la plupart ne survivent pas, tandis que bien d'autres meurent sans être détectés. Il est donc urgent d'agir pour limiter cette véritable hécatombe !

A cette fin, il faut absolument éviter d'utiliser ces appareils durant la nuit et **ne les faire tourner qu'entre 2h après le lever du soleil et maximum 2 à 3h avant le coucher du soleil**. Leur programmation est en générale facile à régler.

Ces petits animaux vivent la nuit, se déplacent beaucoup, sont rapides et discrets mais surtout de précieux auxiliaires du jardinier puisqu'ils mangent insectes et limaces destructeurs de vos potagers.

Emblème de la biodiversité, ils sont menacés par les activités humaines. Leur espérance de vie moyenne est actuellement de 2 ans alors qu'elle devrait être de 10 ans. La menace est telle qu'ils pourraient même disparaître de nos jardins d'ici 2025.

Vous trouverez, sur le site de [Natagora](https://natagora.org), de nombreux conseils pour favoriser la présence du hérisson dans nos jardins et protéger son existence.



Voici les beaux jours... et si on installait une véranda...

Sous quelles conditions peut-on être dispensé d'un permis d'urbanisme pour construire une véranda ?

Lorsqu'on envisage de construire une véranda, le premier avantage recherché est souvent d'agrandir l'espace de vie de la maison, tout en gagnant en luminosité. On se sent ainsi à l'extérieur, tout en restant à l'intérieur.

Pour pouvoir se référer à la législation, il est important de connaître la définition exacte d'une véranda. Il s'agit d'une pièce supplémentaire aux parois majoritairement vitrées, accolée à l'habitation, utilisée généralement comme salon ou jardin d'hiver.

Une véranda peut être construite sans permis à condition qu'elle respecte **l'ensemble de ces conditions** :

- Conforme aux prescriptions décrétales et réglementaires du plan de secteur ou aux normes du guide régional d'urbanisme.
- Une seule par propriété c'est-à-dire qu'il n'existe pas d'autre véranda sur la propriété et qu'il n'existe pas plus d'un volume secondaire sur la propriété.
- Situation : érigée en contiguïté avec un bâtiment existant, à l'arrière de ce bâtiment par rapport à la voirie de desserte.
- Implantation : à 2,00 m minimum de la limite mitoyenne.
- Superficie maximale de 40,00 m².
- Volumétrie : sans étage, toiture plate ou à un versant ou plusieurs versants
- Hauteurs maximales calculées par rapport au niveau naturel du sol et pour autant que le niveau de gouttière soit inférieur au niveau de gouttière du volume principal et aux conditions cumulatives suivantes : a) 3,00 m sous corniche ; b) 5,00 m au faîte ; c) le cas échéant, 3,20 m à l'acrotère.
- Matériaux : structure légère et parois majoritairement en verre ou en polycarbonate tant en élévation qu'en toiture (P Plus de 50% de verre ou de polycarbonate en élévation et en toiture).

Cette dispense de permis n'est pas applicable lorsque les actes et travaux envisagés se rapportent à des biens immobiliers inscrits sur la liste de sauvegarde, classés ou soumis provisoirement aux effets de classement.

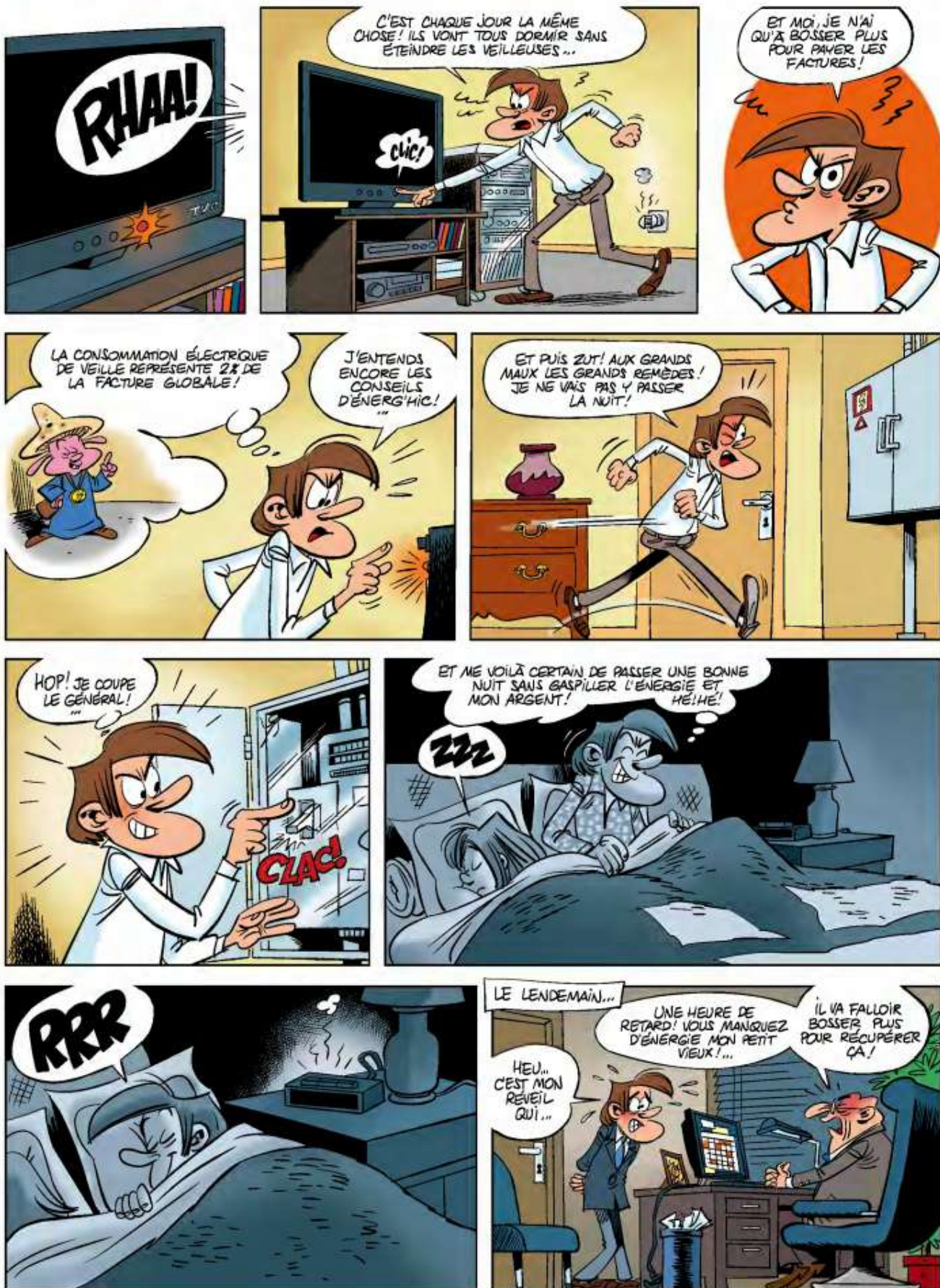
Et bien entendu, la dispense de permis s'entend, le cas échéant, sans préjudice du respect d'autres législations applicables pour les actes et travaux concernés (Code civil, Code rural, Code de l'environnement, etc.).

Si la véranda de vos rêves n'est pas conforme à une seule de ces conditions et qu'elle ne dépasse pas 40 m² au sol, elle devra faire l'objet d'une demande d'urbanisme dite « d'impact limité » à introduire sans l'intervention obligatoire de l'architecte.

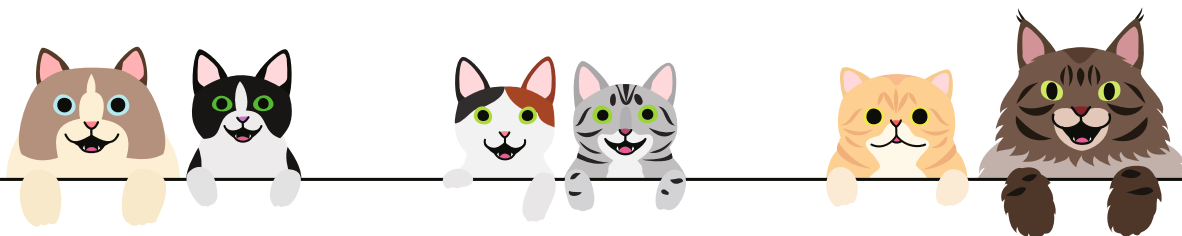
Dans les autres cas, ce sera une demande de permis complète, avec concours de l'architecte.



ZÉRO CONSO !



Pour éviter les consommations de veille inutiles, branche les appareils qui peuvent être éteints à une multiprise avec interrupteur. Tu pourras ainsi couper l'alimentation de tous ces appareils d'un seul clic.



Campagne de stérilisation des chats

Un plan de stérilisation des chats errants

Vous avez déjà certainement croisé un chat errant sur le territoire communal.

Un chat errant est un chat vivant et nourri exclusivement à l'extérieur d'une habitation. Il ne peut pas être apprivoisé, il est donc difficile de le capturer et un piégeage doit être effectué. Ce chat, qui reste maître de ses déplacements et de sa reproduction, mais n'a pas ou plus de propriétaire, peuple notamment les parcs, jardins et terrains vagues.

Des problèmes ponctuels sont engendrés par des populations de chats errants, tant en matière de santé que d'hygiène publique ou de bien-être animal. Une régulation de ces populations peut être assurée par des opérations de captures suivies d'une stérilisation/castration par un vétérinaire.

C'est ainsi qu'un contrat est conclu entre la commune et un Cabinet vétérinaire partenaire en vue de mettre en place une campagne de stérilisation des chats errants dans le cadre d'un appel à projet lancé par le Ministre en charge du bien-être animal.



Nous avons besoin de vous !

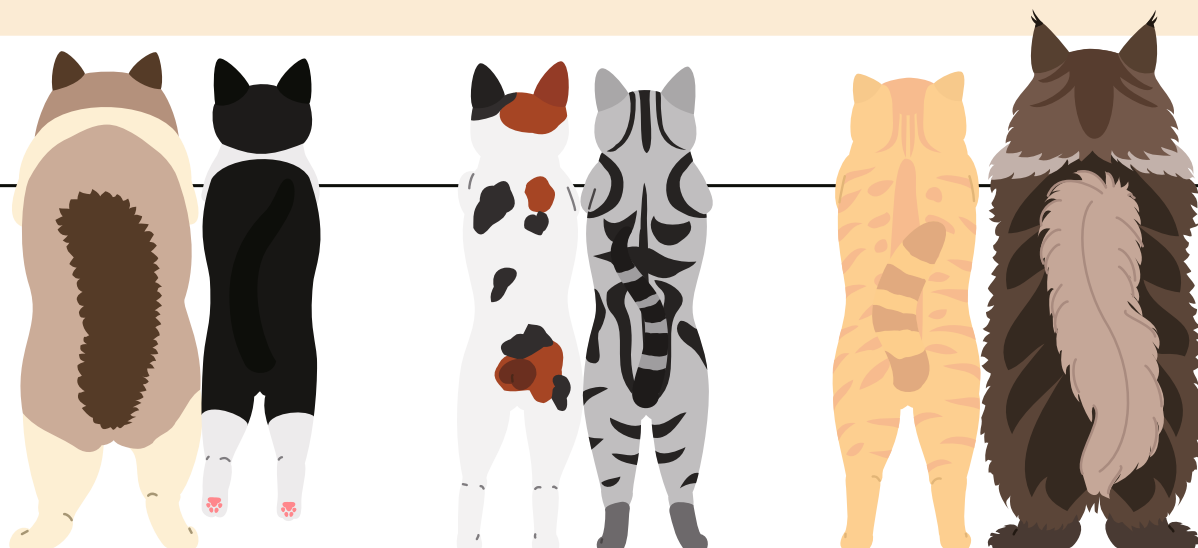
Comment procéder ?

Sitôt remarquée la présence d'un chat errant, contactez la responsable du bien-être animal de la Commune par téléphone au 019 33 99 87 ou par mail : jessica.puffet@berloz.be afin de fixer un rendez-vous.

Lors de ce rendez-vous, les formalités de capture des chats et de stérilisation vous seront expliquées.

Le chat errant sera capturé par le citoyen, au besoin à l'aide d'une cage prêtée sous caution par la Commune, et conduit au cabinet vétérinaire partenaire en vue de l'opérer ou, si son état de santé le justifie, de l'euthanasier.

En cas de stérilisation, le citoyen s'engage à ramener le chat opéré sur le territoire de capture.



La stérilisation des chats domestiques pour les personnes à faibles revenus



Parallèlement à l'action « chats errants » la Commune de Berloz a pris la décision d'élargir son plan de stérilisation aux propriétaires de chats domestiques ayant des revenus faibles, et ce, conformément à l'article 5, §1er, alinéa 4 de l'AGW du 3 septembre 2020 établissant un régime d'aide aux communes dans le cadre du bien-être animal.

Pour bénéficier de l'aide, vous devez être dans les conditions suivantes :

- Un revenu garanti aux personnes âgées visé par la loi du 1er avril 1969 ;
- Une garantie de revenus aux personnes âgées visée par la loi du 22 mars 2001 ;
- Une allocation de remplacement de revenus ou une allocation d'intégration en vertu de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées ;
- Un revenu d'intégration en vertu de l'article 14, §1er, de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale ;
- Une aide financière en vertu de l'article 60, §3 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale et dont cette aide a été remboursée par l'Etat en vertu de l'article 1er de l'arrêté ministériel du 30 janvier 1995 réglant le remboursement par l'Etat des frais relatifs à l'aide accordée par les centres publics d'aide sociale à un indigent qui ne possède pas la nationalité belge et qui n'est pas inscrit au registre de la population.

Procédure à suivre :

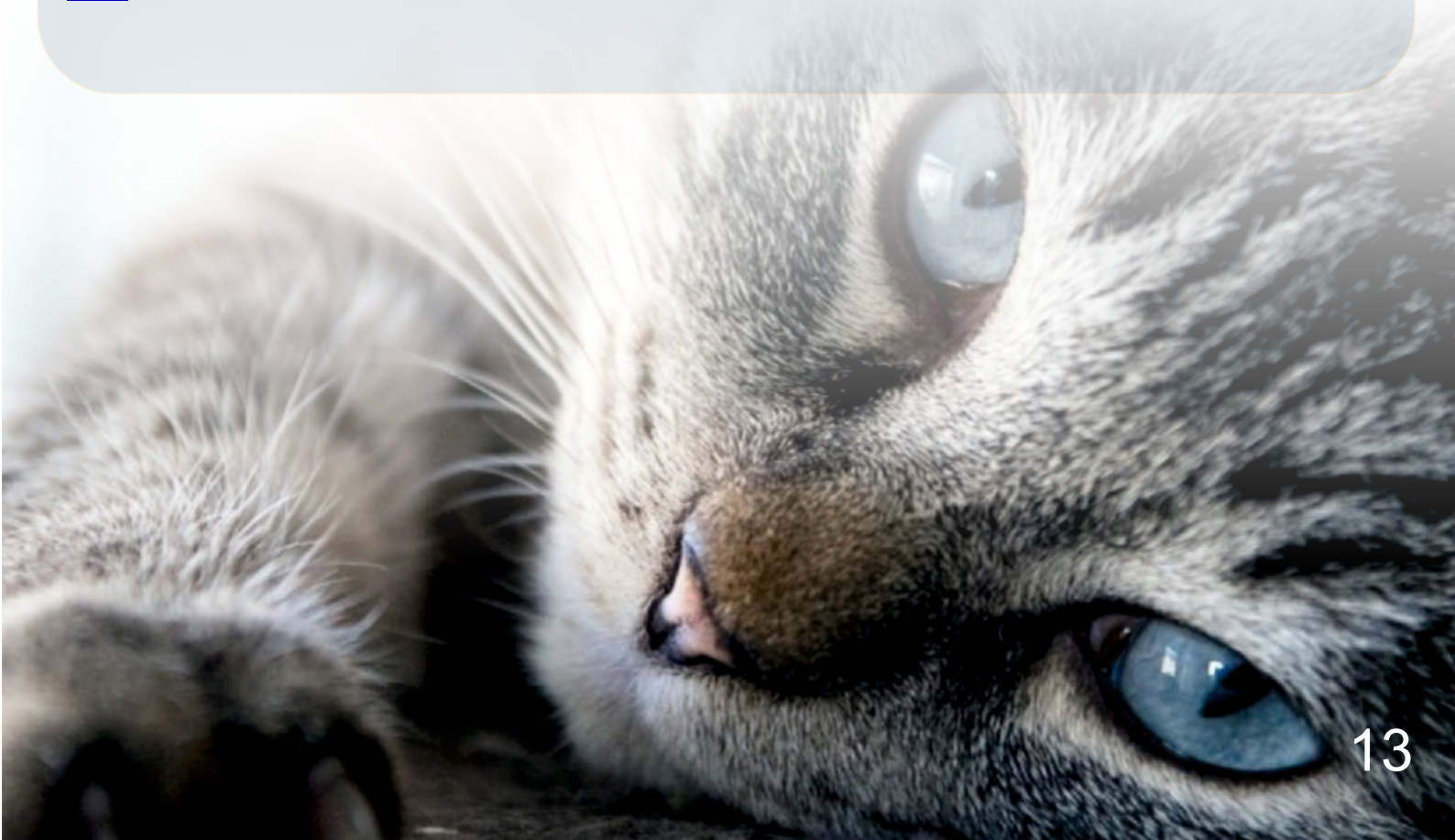
Contactez la responsable du bien-être animal de la Commune par téléphone au 019 33 99 87 ou par mail : jessica.puffet@berloz.be afin de fixer un rendez-vous.

Une fois les formalités remplies, prenez rendez-vous directement avec le vétérinaire partenaire.

La demande devra être accompagnée d'un certificat attestant que le propriétaire de l'animal est domicilié sur le territoire de la commune de Berloz et répond aux conditions de revenus telles que définies ci-dessus, délivré par les services du Centre Public d'Action Sociale de Berloz.

Petit rappel :

L'obligation d'identification et d'enregistrement des chats domestiques est effective en Wallonie depuis le 1er novembre 2017. Elle est régie par l' [arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'identification et l'enregistrement des chats du 28 avril 2016](#).



Le Conseil Communal des enfants déborde toujours autant d'énergie, d'idées et de projets...

➤ **Les affiches de sensibilisation à ne pas jeter ses déchets aux bords des routes** sont à présent prêtes à être placées à plusieurs endroits stratégiques de la commune. En effet, après avoir reçu un courrier joliment manuscrit et signé par tous les enfants, 3 imprimeurs de la région, RS Prestations, l'Atelier Formes & Reliefs et Le Hibou printing, ont accepté d'imprimer gratuitement les panneaux des enfants. Merci à eux pour leur générosité. Les enfants leur ont envoyé un courrier de remerciement.

➤ **La boîte à livres pour enfants** imaginée et dessinée par le CCE et construite par les élèves de rhéto de l'école polytechnique d'Herstal, avec qui le CCE a collaboré, est arrivée ! Les enfants n'ont plus qu'à la peindre pour la décorer et elle sera ensuite installée devant la Berle. Une inauguration aura lieu très bientôt.

➤ Dans le cadre des **Journées wallonnes de l'eau**, les enfants du CCE ont pu bénéficier d'une chouette animation de sensibilisation « Ici commence la mer » réalisée par le Contrat rivière Meuse Aval.

➤ **Le dernier grand projet** en cours consiste en l'organisation de 2 après-midi festives et ludiques, autour de la campagne 112 Kids du Service public fédéral Intérieur, pour apprendre aux enfants à **être capable d'appeler le numéro d'appel d'urgence 112** et surtout le retenir. Après avoir réalisé des petits films dans lesquels ils se mettaient en scène dans des scénarios imaginés lors d'une réunion, nos petits acteurs ont analysé et préparé des jeux pour apprendre aux enfants de 3 à 12 ans les bons réflexes en cas d'urgence. Ces 2 après-midi se dérouleront le dimanche 29 mai et le mercredi 1^{er} juin entre 13h30 et 17h30. Retrouvez toutes les informations au sujet de cette action en dernière page de ce Berl'info.



Bientôt de nouvelles élections...

En juin, les enfants de plus de 12 ans (ou en 6^{ème} primaire) terminent déjà leur mandat ! En septembre, de nouveaux conseillers vont donc se lancer dans l'aventure. Dernièrement tous les enfants en âge d'être élus ont reçu un courrier les invitant à une séance d'information sur le CCE. S'il n'est à présent plus possible pour eux de déposer leur candidature, il est cependant encore plus important pour les enfants de se rendre aux urnes pour élire leurs représentants.

Les élections auront lieu **le mercredi 25 mai prochain**, en matinée et à l'école pour les enfants scolarisés à Berloz et de 13h30 à 17h30, à l'administration communale, pour les enfants non scolarisés à Berloz. Tous les enfants en âge de voter recevront très bientôt leur convocation. Afin de leur permettre de choisir au mieux leurs représentants, les affiches électorales des enfants candidats seront placées sur de grands panneaux électoraux devant l'école communale.



Les Journées wallonnes de l'eau 2022

Dans le cadre des Journées wallonnes de l'eau, la Commune de Berloz a participé, le samedi 26 mars, à l'Opération Rivières Propres qui consistait en un nettoyage d'envergure sur l'ensemble du bassin fluvial wallon.

Des bénévoles - citoyens, personnel et autorités communales - ont unis leurs efforts pour nettoyer les rives de la *Lange Beek* et de la *Mule*.

Après un accueil convivial autour d'un petit déjeuner, les bénévoles se sont répartis en deux groupes et, armés de gilets fluos, gants et outils de ramassage, ils ont arpenté les abords des ruisseaux.

Merci à tous ceux qui collaboré à la réussite de cette opération.

Toujours dans le cadre des Journées wallonnes de l'eau, en Collaboration avec le Contrat rivière, une animation de sensibilisation auprès des enfants de 3^{ème} et 4^{ème} primaire ainsi qu'auprès du Conseil Communal des enfants a été organisée le jeudi 17 mars 2022.

L'animation sur le thème « Ici, commence la mer » est une grande campagne de sensibilisation. Il s'agit de lutter contre l'incivisme, tout au long du trajet que prennent les eaux usées depuis notre environnement domestique jusqu'à la mer soit via le réseau d'égouttage, soit directement via les cours d'eau.



STOP AUX DECHETS DANS LES OCEANS

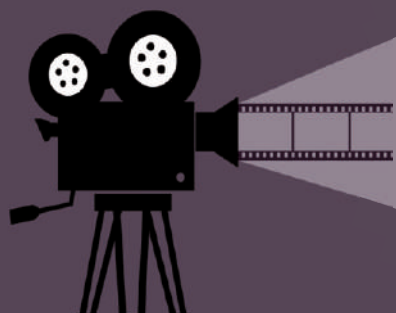


MÊME Les PLUS PeTiTs
Peuvent sauVER des
i→i vies ♥



Vous avez 1 enfant entre 3 et 12 ans ?
Ou tout simplement vous avez envie de découvrir le travail du CCE ?
Venez nous rendre visite !

Offrez la possibilité à votre enfant de devenir un héros
en apprenant le 112 avec nous !



Quand ? Dimanche 29 mai 2022
et/ou Mercredi 1^{er} juin 2022

} Entre 13h30
et 17h30

Où ? A la Berle
Rue Richard Orban, 1 à 4257 Berloz

C'est GRATUIT et ça peut sauver des vies !

Au programme :

- Projection en continu de films réalisés par les enfants du CCE et du clip «112 Kids»
- Animations et jeux pour les enfants de 3 à 12 ans pour apprendre et retenir le numéro d'urgence 112 (dessins, jeux pour tous et premiers secours pour les 9-12 ans)
- Bar (softs) et petite restauration préparée par les enfants à prix démocratiques.